



## Westminster & City News

NUMÉRO 29

Du 20 au 26 juillet 2018

### ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

#### POLITIQUE MONÉTAIRE ET FINANCES PUBLIQUES

**Le Comité de politique monétaire (MPC) devrait voter une hausse du taux directeur jeudi prochain** – En novembre dernier, les membres du MPC avait voté à 7 voix contre 2 en faveur de la hausse du taux directeur à 0,5 % (+0,25 pt) – la première hausse en 10 ans. Lors du vote de février dernier, le MPC avait laissé entendre qu’une nouvelle hausse pourrait intervenir dès mai 2018 mais les performances économiques mitigées au T1 2018 et une baisse de l’inflation plus rapide que prévue ont conduit à différer ce resserrement. Les anticipations des marchés allaient alors largement dans le sens d’une hausse de taux dès mai jusqu’au discours de M. Carney au FMI trois semaines avant le vote. Malgré les dernières données indiquant une évolution plus faible qu’anticipée de l’inflation et des salaires, le MPC devrait voter une hausse de taux à 0,75 % (+0,25 pt) la semaine prochaine dans la mesure où le rebond de l’activité observé au T2 2018 semble conforme au scénario économique de la BoE. Les marchés estiment la probabilité d’une hausse de taux la semaine prochaine à 80 %.

**Les salaires d’un million de fonctionnaires britanniques vont significativement augmenter** – Liz Truss, la ministre déléguée au Budget, a annoncé mardi dernier la hausse de salaire des fonctionnaires la plus importante en 10 ans. Cette annonce fait suite à deux ans de gel entre 2010 et 2012, puis à six ans de plafonnement à 1 % de l’évolution nominale des salaires. La hausse nominale concerne les enseignants (+3,5 %), les militaires (+2,9 %), le personnel pénitencier (+2,75 %) et les forces de police (+2 %). D’après le gouvernement, cette augmentation est en adéquation avec son plan de dépense. En mars dernier, un accord avait également été trouvé pour une croissance nominale des salaires de 6,5 % pour les employés du *National Health Service*. Le niveau de salaire des fonctionnaires est en moyenne supérieur à celui du secteur privé ce qui s’explique par le fait que les emplois du secteur public sont en moyenne plus qualifiés. La dynamique des salaires du secteur privé est toutefois nettement supérieure à celle du secteur publique depuis 2010.

#### INDICATEURS MACROECONOMIQUES

**Le revenu des ménages a stagné sur la période 2017-18** – D’après l’[audit](#) annuel du niveau de vie des britanniques de la *Resolution Foundation*, le revenu moyen n’aurait augmenté que de 0,9 % en 2017-18. Les hausses du taux d’emploi et du salaire minimum auraient été compensées par l’accélération de l’inflation, le gel des prestations sociales et le manque de dynamisme des salaires. Pour le tiers des ménages disposant des revenus les plus faibles, la tendance est même négative (entre -0,5 % et -1,5 %). Le rapport met également en évidence l’existence d’un écart de 37 Md£ (un cinquième du total des prestations sociales) entre les dépenses du gouvernement en prestations sociales et les prestations sociales que les ménages rapportent avoir perçues dans les enquêtes sur les revenus utilisées par le gouvernement pour calculer le taux de pauvreté. Cet écart serait associé à une sous-estimation des prestations reçues par les ménages interrogés. Ainsi, le taux de pauvreté ne serait donc pas de 22 % mais de 18 % et le taux de pauvreté des enfants serait de 25 % et non 30 %.

## COMMERCE ET INVESTISSEMENT

### **La CBI émet plusieurs recommandations en amont de la nouvelle stratégie de soutien aux exports du DIT –**

Dans son [rapport](#), l'organisation professionnelle propose ainsi de revoir le seuil de part nationale qui conditionne l'octroi d'aides par l'agence de crédit-export UKEF, aujourd'hui de 20 %, afin d'inciter l'entreprise chef de file d'un consortium à faire davantage appel à des entreprises britanniques. Il serait également nécessaire de soutenir la compétitivité des exportateurs en simplifiant la procédure de demande de visa et en révisant les critères du visa tiers-2, en particulier le seuil de 30 000 £ de revenu brut par an. Enfin, la CBI recommande plusieurs mesures afin d'accroître la coopération entre les différentes administrations, notamment : (i) la création de *Industrial Strategy Council*, qui rassemblerait le DIT, le BEIS et les entreprises et (ii) la réorganisation des équipes du DIT sur le modèle des bureaux par pays du FCO. La CBI invite également le gouvernement à investir plus dans l'enseignement du chinois mandarin et de l'arabe et à entreprendre davantage de visites de délégations d'entreprises à l'étranger.

## **ACTUALITÉ FINANCIÈRE**

### BREXIT

#### **Les charges fiscales imposées aux banques au RU rendent Londres moins attractif pour l'après Brexit –**

Selon les banques américaines, le gouvernement britannique doit réduire les taxes imposées aux banques opérant au RU, sous peine d'entraîner une fuite des actifs et des emplois après le Brexit. Selon Wall Street, la City of London serait en train de perdre son avantage compétitif vis-à-vis de New York, où la politique à l'égard des entreprises est plus souple. En 2016-2017, les taxes imposées aux banques au RU (*corporate tax* de 19%, *bank levy* à 0,1% du passif et un supplément de *corporate tax* à 8%) ont généré 35Md£, dont 17Md£ des seules banques étrangères. Pour Stephen Jones, Directeur Général de UK finance, « l'environnement réglementaire du RU est perçu comme hostile aux affaires ». Pour certains dirigeants de grandes banques américaines, le RU n'est plus « *a cheap place to do business anymore from a tax perspective* ». JPMorgan, Citigroup, Goldman Sachs and Bank of America sont d'ailleurs en train de réaliser des études comparatives sur la fiscalité des pays dans lesquelles elles opèrent.

#### **La City juge le régime d'équivalence renforcée pour les services financiers finalement réaliste –**

Après des réactions plutôt vives à la publication du White Paper, certains membres de la City voient finalement un certain mérite dans le régime d'équivalence renforcée défendu par le gouvernement britannique. Ce modèle, déjà pratiqué entre l'UE et d'autres pays, pourrait renforcer l'idée que les règles en vigueur au RU et en UE sont de même nature. A ce titre, l'affirmation de la compétence de la Cour de Justice Européenne pour évaluer cette équivalence a été saluée. C'est aussi dans ce contexte que Catherine McGuinness, directrice générale du *Policy and Resources Committee* de la City of London Corporation a présenté une nouvelle évaluation des mouvements d'effectifs qui pourraient avoir lieu à l'issue du Brexit, à hauteur de 3 500 à 12 000 emplois. Ces estimations, si elles étaient confirmées, représentent une part relativement modeste des emplois financiers au RU (2 millions de personnes, dont 396 000 à Londres).

#### **Le gouvernement prépare le régime d'autorisations temporaires qui seront accordées après le Brexit –**

Un projet de [décret](#) vient confirmer les annonces de la BoE selon lesquelles les institutions financières et chambres de compensation de l'EEE pourront bénéficier d'un régime d'autorisation et de reconnaissance temporaires si elles souhaitent poursuivre leurs activités au RU. Ces autorisations seront accordées pour 3 ans aux institutions financières qui bénéficient déjà d'une autorisation sous le régime du passeport. Par ailleurs, le bénéfice du régime de garanties des dépôts sera également étendu aux filiales d'établissements EEE qui opèrent au RU et aux entreprises d'assurances qui « passeportent » au RU. Le gouvernement a également annoncé que des mesures législatives similaires seraient adoptées pour permettre une continuité du régime de garantie du règlement définitif des systèmes de paiement et des règlements des opérations sur titres entre opérateurs du RU et leurs homologues de l'EEE. Un [courrier](#) de la BoE a été envoyé à l'ensemble des systèmes de paiement européens.

## RÉGLEMENTATION FINANCIÈRE & ASSURANCES

#### **La FCA publie son rapport annuel –**

Il s'agit du premier rapport annuel publié depuis la nomination en janvier 2018 de Charles Randell, nouveau président de la *Financial Conduct Authority* (FCA). Pour l'année 2017, le [rapport](#) souligne en particulier le travail du superviseur britannique sur l'accord de retrait du RU de l'UE ainsi que les mesures importantes qui ont été prises en faveur d'une plus grande protection des consommateurs (nouvelles règles d'information en matière de paiement et d'activités de marché, règles plus contraignantes pour le crédit à la consommation et sur les frais interbancaires). La FCA mentionne également ses objectifs pour le futur. Outre la

poursuite des travaux relatifs au Brexit, la FCA va amplifier ses actions en matière de gouvernance (extension des règles de responsabilité des hauts dirigeants), de cyber sécurité, d'innovation (poursuite de l'expérimentation *Sandbox*) et de protection du consommateur. Au titre des éléments financiers, le rapport fait état d'une baisse du déficit de l'organisme de près de 50% (de 173.4M£ à 87.3M£).

## ASSURANCES

**L'indemnisation des attaques terroristes impliquant des véhicules sera désormais centralisée** - L'indemnisation des victimes d'accidents mortels impliquant des véhicules incombe, en principe, à la société qui assure le véhicule. Dans le cas d'attaques terroristes, cette indemnisation peut représenter des sommes colossales difficiles à couvrir par une seule société d'assurance (plus de 300M£ pour les attaques de Nice). Les assureurs britanniques vont donc mettre en place un mécanisme de centralisation des indemnisations, via le *Motor Insurers' Bureau* (MIB), déjà responsable des sinistres impliquant les véhicules non assurés. Le MIB se finance à partir de commissions perçues auprès de chaque sociétés d'assurance, soit environ 300M£. Dominic Clayden, directeur général du MIB, a souligné les bénéfices de ce dispositif centralisé à la fois pour la réputation des sociétés d'assurance et pour l'efficacité du système d'indemnisation. Il devrait également soulager les sociétés d'assurance, inquiètes de devoir recourir à de la réassurance onéreuse. Ce mécanisme devrait être opérationnel d'ici janvier 2019.

## AUDIT & CONSEIL

**Le FRC signale des dysfonctionnements dans la prise en compte des régimes de retraite** – Le régulateur comptable britannique a identifié, dans un [rapport](#) publié le 26 juillet, de sérieux dysfonctionnements dans la manière dont les régimes de retraite des entreprises sont audités, comptabilisés et présentés dans leurs bilans. Le FRC a examiné les audits de 51 sociétés faisant état dans leur passif comptable de régimes de retraite à prestations définies, et a constaté que des améliorations s'imposaient pour la moitié de ces sociétés. Le régulateur comptable britannique a estimé que le travail des experts en actuariat devait être étayé et que davantage de justifications devaient être fournies pour fiabiliser l'évaluation données des actifs des régimes de retraite, qui sont souvent des postes significatifs dans les bilans.

## FINTECH

**Barclays teste les outils de l'intelligence artificielle dans l'élaboration de ses décisions commerciales** – L'entreprise Simudyne Technology fournit à Barclays des services de modélisation informatique lui permettant de prendre en compte des facteurs individuels ou des événements imprévus dans l'élaboration de nouveaux produits ou dans la gestion de ses risques. En matière de prêt par exemple, le logiciel de Simudyne permet de créer des simulations sur la base des revenus du ménage, des habitudes de consommation et du comportement du client-emprunteur. Barclays voit dans ces modèles « sur mesure » un moyen de mieux identifier les besoins mais aussi les risques, et d'améliorer les solutions pour y répondre. La prochaine piste explorée par Barclays est celle d'une modélisation d'un profil type « fraudeur ».

*Le SER de Londres vous souhaite de bonnes vacances et vous donne rendez-vous à la rentrée !*

### Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique régional de Londres (adresser les demandes à [londres@dgtrésor.gouv.fr](mailto:londres@dgtrésor.gouv.fr)).

### Clause de non-responsabilité

Le Service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

Directeur de la publication : Jean-Christophe Donnellier  
Service économique régional de Londres  
Ambassade de France au Royaume-Uni

Adresse : 58 Knightsbridge, London, SW1X 7JT

Rédigé par : Marianne Carrubba, Robin Fournier, Laura Guenancia et Louis Martin

Revu par : Marianne Carrubba

Version du 26 juillet 2018